

**CONSIGNES DE PASSATION de l'évaluation spécifique de contrôle continu,
pour les candidats aux baccalauréats général et technologique,
SELO (Section Européenne ou de Langue Orientale et
DNL (Discipline Non Linguistique) hors SELO
SESSION 2024**

Nous attirons l'attention des membres du jury sur la bienveillance et le respect dus en toute circonstance à chacune et chacun des candidats accueillis.

NB : Les élèves ne devront pas écrire sur la feuille du sujet et ne pourront pas emporter leur sujet.

Le jury est chargé de garder tous les sujets et de les remettre au chef de centre en fin d'épreuve.

Aucun sujet de la banque interacadémique ne pourra être travaillé en classe avec les élèves au cours de l'année scolaire présente et à venir.

La grille académique d'évaluation devra obligatoirement être utilisée. Elle tient compte des éléments d'évaluation ci-dessus (1^{ère} et 2^{ème} partie de l'épreuve).

<p align="center">SELO Indication sur le diplôme du baccalauréat : « Section européenne ou de langues orientales »</p>	<p align="center">DNL HORS SELO Indication sur le diplôme du baccalauréat : « Discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante »</p>	<p align="center">RECOMMANDATIONS</p>
<p align="center">FORMAT DE L'ÉPREUVE</p>		
<p align="center">Préparation : 20 min Durée : 20 min Deux parties égales dans la durée et le poids de l'évaluation.</p> <p>« La première partie, conduite dans la langue de la section, prend appui sur un ou deux document(s) ou un support d'activités se rapportant à la discipline ou au champ disciplinaire dont l'enseignement a été dispensé en langue étrangère. Le sujet, qui</p>	<p align="center">Préparation : 10 min Durée : 10 min</p> <p>L'évaluation commence par une prise de parole en continu par le candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes pour montrer qu'il sait rendre compte du ou des document(s), qu'il sait en dégager les idées principales et les enjeux.</p>	<p>Le jury sera particulièrement attentif aux élèves issus des sections technologiques car ils bénéficient de moins d'heures en enseignement commun d'histoire géographie pour préparer l'épreuve.</p>

<p>doit être inconnu du candidat, lui est remis par le ou les examinateur(s).</p> <p>Dans le cas de textes, il peut s'agir d'un extrait soit d'œuvre littéraire (nouvelle, roman, pièce de théâtre, poème, essai, etc.), soit de presse écrite (éditorial, analyse d'événements ou de faits de société, etc.), soit de documentation professionnelle d'entreprises et/ou d'autres organisations. Le ou les textes choisis, rédigés dans la langue de la section, ne doivent pas excéder une quinzaine de lignes au total (ligne s'entend au sens de 70 signes y compris les blancs et la ponctuation). Des documents statistiques, iconographiques, sonores ou audiovisuels, peuvent également servir de support à cette première partie de l'interrogation, à titre principal ou accessoire. Toute spécialisation excessive susceptible de mettre le candidat en difficulté doit être évitée.</p> <p>Lors de cette première partie de l'épreuve, le candidat montre qu'il sait rendre compte du ou des document(s), qu'il sait en dégager les idées principales et les enjeux.</p> <p>Le jury prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève ; - l'aptitude à analyser et à argumenter ; - la qualité de l'information et la culture du candidat, dans le domaine considéré ; - la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée. » <p>« La deuxième partie de l'interrogation consiste en un entretien, conduit dans la langue de la section, qui porte sur les travaux et activités effectués dans l'année, dans la discipline non linguistique et, de manière plus générale, dans le cadre de la section. La liste des questions étudiées dans cette discipline est fournie à titre d'information par le candidat le jour de l'épreuve. L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne ou orientale et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement : partenariat, échanges, clubs, journaux, relations Internet, etc.</p> <p>L'entretien est conduit de manière à valoriser le parcours du candidat et ses acquis au sein de la section. Le candidat doit montrer son aptitude à interagir avec son interlocuteur sur des sujets relatifs à un domaine connu, à donner un avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active. »</p>	<p>Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury.</p>	
<p>Jury</p>		<p>RECOMMANDATIONS</p>

<p>Professeur de langue ET (sauf impossibilité) professeur de la DNL ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue.</p>	<p>Professeur de la DNL ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue vivante ET (sauf impossibilité) un professeur de langue.</p>	<p>Chaque membre du jury interviendra à part égale au regard de son expertise.</p>
<p>Support de l'épreuve d'examen</p>		<p>RECOMMANDATIONS</p>
<p>Pour la section européenne ou section de langues orientales, l'interrogation orale en langue est organisée au sein de l'établissement. Dans un souci d'harmonisation et d'équité entre les candidats, les évaluateurs seront tenus de choisir les sujets dans une banque de sujets interacadémique.</p> <p>Le candidat présente sa liste des sujets traités aux membres du jury qui choisit 2 sujets parmi les thèmes traités et les soumet au choix du candidat.</p> <p>Le sujet doit être inconnu du candidat. Un ou deux documents ou un support d'activité se rapportant à la discipline ou au champ disciplinaire dont l'enseignement a été dispensé en langue étrangère.</p> <p>Toute spécialisation excessive susceptible de mettre le candidat en difficulté doit être évitée.</p> <p>NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extrait d'œuvre littéraire. • Extrait de presse écrite. • Documentation professionnelle d'entreprise et/ou d'autres organisations. • Rédigés dans la langue de la section. • Ne doivent pas excéder 15 lignes au total (1050 signes). • Document audio-visuel si à disposition dans la banque de sujets interacadémique) 	<p>Ressources produites par le candidat : Les ressources utilisées sont produites par le candidat et s'ancrent dans l'enseignement reçu en DNL au cours de l'année de terminale.</p> <p>Un ou deux documents ou un support d'activité se rapportant à la discipline ou au champ disciplinaire dont l'enseignement a été dispensé en langue étrangère.</p> <p>Textes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Extrait d'œuvre littéraire. • Extrait de presse écrite. • Documentation professionnelle d'entreprise et/ou d'autres organisations. • Rédigés dans la langue de la section. • Ne doivent pas excéder 15 lignes au total. • Document audio-visuel. 	<p style="text-align: center;">POUR SELO</p> <p>La présentation des sujets par le jury se fera uniquement par une lecture de la problématique (les documents seront cachés). Il est recommandé que le jury montre bien au candidat sur la fiche du sujet, le thème sur lequel il est interrogé et le sujet problématisé auquel il devra répondre.</p> <p>Pour accéder aux sujets de la banque inter académique, vous aurez accès à la banque de sujets sur tribu.</p> <p>Les membres du jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'entendront sur les sujets à retenir ; - transmettront EN AMONT aux personnes chargées de l'impression au regard de l'organisation interne décidée (ou les professeurs ou le secrétariat). <p>Il est entendu que le nombre de sujets choisis sera suffisant et diversifié au regard du nombre de candidats.</p> <p style="text-align: center;">POUR SELO ET DNL HORS SELO</p> <p>Veillez EN AMONT à ce que les fiches candidats et les grilles d'évaluation soient imprimées.</p> <p>Veillez à ce que l'établissement fournisse un document type bordereau pour garder mémoire de la passation (date, noms des membres du jury, noms des candidats, notation, appréciations)</p>

Enjeux de l'épreuve	RECOMMANDATIONS
<p>Première partie : le candidat doit montrer qu'il sait rendre compte du ou des documents, en dégager les idées principales et les enjeux</p> <p>Le jury prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève. • l'aptitude à analyser et à argumenter • la qualité de l'information et la culture du candidat • la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée. <p>Seconde partie : l'entretien est conduit de manière à valoriser le parcours du candidat et ses acquis au sein de la section. Le candidat doit montrer son aptitude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à interagir avec son interlocuteur sur des sujets relatifs à un domaine connu, • à donner un avis, une information, à formuler une appréciation • et plus généralement à participer à un échange de manière active 	<p>Lorsque les 10 premières minutes sont atteintes, le jury veillera à focaliser son questionnement sur les éléments attendus dans la seconde partie.</p> <p>Si le candidat a des difficultés à tenir le temps imparti, le jury pourra tenter de le relancer par des questions larges visant à lui donner confiance et à le mettre sur la voie du sujet.</p> <p>Il est recommandé d'interroger le candidat sur les travaux et activités effectués dans l'année de terminale dans l'ensemble du cadre de la section (DNL et LV) et sur la ou les formes d'ouverture européenne et/ou internationale de la SELO dans l'établissement dans le parcours scolaire.</p>
Disposition académique	RECOMMANDATIONS
L'utilisation de la grille d'évaluation académique est maintenue pour l'épreuve orale (SELO et DNL hors SELO).	

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2018-1199 du 20 décembre 2018 prévoyant la création d'une indication « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante » sur le diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037846127&dateTexte=&categorieLien=id>
- Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale (SELO) et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037846249&dateTexte=&categorieLien=id> / Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux modèles du diplôme des baccalauréats général et technologique <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037846213&dateTexte=&categorieLien=id>
- Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°30 du 29 juillet 2021 : Baccalauréats général et technologique - Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>
- Note de service du 28 juillet 2021 parue au B.O. n°31 du 26 août 2021 : Évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats au baccalauréat scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante, à compter de la session 2022
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121393N.htm>
- Note de service du 22 octobre 2021 parue au B.O. n°41 du 04 novembre 2021 : Choix et évaluation des langues vivantes étrangères et régionales et des disciplines non linguistiques à compter de la session 2022 : modification : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2128666N.htm>
- Note de service du 09 novembre 2021 parue au B.O. n°42 du 12 novembre 2021 : Modalités d'évaluation des candidats : compléments et précisions - session 2022 :
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo42/MENE2128670N.htm>
- Modifications Livret Scolaire : Arrêté du 5-4-2022 - JO du 21-4-2022 (NOR : MENE2207362A), BOEN n° 16 avril 2022 LIVRET SELO (Avril 2022)
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40682